

# Fin de la pub sur FranceTV : et maintenant une taxe sur la pub en ligne ?

Ca commence à faire beaucoup. Pour compenser l'arrêt de la publicité sur les chaînes publiques, c'est à dire trouver au moins 1 milliard d'euros par an, le gouvernement a trouvé la solution : se servir dans les poches des TIC.

Outre une taxe accrue sur les revenus publicitaires des chaînes de TV privées, l'on savait que le gouvernement planchait sur une « *taxe infinitésimale* », environ 1%, sur le chiffre d'affaires des fournisseurs d'accès Internet et des opérateurs mobiles. Face au tollé chez les acteurs télécoms, le gouvernement aurait ensuite décidé, de nuancer cette piste (afin de soulager les opérateurs) et de taxer également les produits électroniques recevant la télévision, à savoir les TV, les mobiles et les PC. Une taxe plus facile à faire passer puisque les fabricants de ces appareils sont quasiment tous asiatiques...

Mais visiblement, le compte n'y est pas. Alors, selon *les Echos*, les services de Bercy ont eu une idée : taxer la publicité sur Internet. Vous avez dit vache à lait?

La tentation est trop belle : la pub en ligne attire de plus en plus d'annonceurs (cette tendance pourrait être amplifiée avec la fin de la pub sur France Télévisions) et a généré en 2007 un pactole de plus de 2,7 milliards d'euros bruts (sans compter les liens sponsorisés).

Mais ce chiffre important ne reflète pas la réalité. Car sur Internet, les remises et autres négociations font fortement baisser le prix des campagnes payées par les annonceurs. Ces remises peuvent dépasser les 50%. Mais cela laisse de la marge...

Et pour éviter que les sites Web se délocalisent afin d'échapper à cette taxe, le gouvernement aurait trouvé la parade en taxant seulement les intermédiaires.

Les acteurs de la nouvelle économie s'étrangleront en apprenant ce projet qui n'a pas encore été confirmé. Les partisans de cette idée, notamment les chaînes privées, estiment au contraire que la multiplication des acteurs taxés permettra d'adoucir pour chacun (et surtout pour eux) le montant à payer...

Pour donner l'impression d'une concertation, le ministère de la Culture et de la Communication ouvre un forum de discussion ([forum.gouv.fr](http://forum.gouv.fr)) sur Internet sur la question. Chacun pourra donner son avis jusqu'au 10 février. Mais il y a fort à parier que la messe soit dite pour les opérateurs mobiles, les FAI, les sites Web, les fabricants de produits électroniques...